28 rue Nationale 37250 SORIGNY
☎ 02 47 34 27 70
mairie@sorigny.fr

ARRÊTÉ N° 322 - 2026
Portant autorisation d'exploiter un taxi et de stationner sur le domaine communal

(Changement d'immatriculation de véhicule)

****

Le Maire de la Commune de SORIGNY (Indre-et-Loire) ;
Vu le Code des Transports ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-3 et L.2213-6 ;
Vu l'arrêté municipal n° 164 du 21 novembre 2024 autorisant Mr FARCHI Mekki, à exploiter un taxi,
Considérant que Mr FARCHI Mekki a déclaré la mise en service d'un nouveau véhicule à compter du 16 octobre 2026 ;
Considérant que le véhicule est bien équipé des équipements spéciaux obligatoires ;
Vu les pièces justifiant de l'immatriculation et de l'assurance automobile spécifique pour le transport de personnes à titre onéreux dudit véhicule ;
Considérant que le véhicule est équipé pour permettre l'accès aux personnes a mobilité réduite, conformément à l'article R312-12 du code des transports ;

ARRÊTE

Article 1er : Pour l'exploitation de l'autorisation n° 01, Mr FARCHI Mekki né le 06 février 1979 à TOURS et domicilié à 38 Rue des Noisetiers 37300 Joué-Lès-Tours est autorisé à utiliser le véhicule immatriculé : WW-436-JP de marque Ford grand Tourneo Connect, en remplacement du véhicule immatriculé FA-833-ST précédemment déclaré.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de SORIGNY et Monsieur le Colonel commandant du Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mr FARCHI Mekki domicilié 38 Rue des Noisetiers 37300 Joué-Lès-Tours, et dont une copie sera adressée à Mr le Préfet – Bureau de la sécurité routière.

SORIGNY, le 19 octobre 2026

Christian DESILE
Adjoint au Maire

MAIRIE DE SORIGNY (Indre et Loire)